

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE INC.	Numéro de permis 2011772	Date d'inspection Le 12 janvier 2021	
Nom de l'établissement Club Des Amis 6		Numéro de téléphone (506) 547-0084	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)		
Commentaires : Nouvelle éducatrice n'est titulaire d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide. Elle est inscrite pour la formation le 23 janvier. La direction doit envoyer la preuve du certificat une fois reçu.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)		
Commentaires : Éducatrice qui n'a pas complété la formation de 90hr. La direction de la garderie doit inscrire les nouveaux employés et assurer que la formation est complétée.			

Commentaires généraux

Visite à la garderie pour l'inspection annuelle pendant la période COVID-19. Le ratio fut respecté pendant la visite. Les enfants de la halte n'étaient pas présents parce qu'ils étaient encore à l'école.

-Discussion avec le personnel de la garderie reliée aux règlements pour le COVID-19 :

-les groupes doivent demeurer les mêmes tout au long de la journée. Il n'est pas acceptable de reconfigurer les groupes.

-Réviser le dépistage, journal de bord, la désinfection, l'accès au matériel pour les enfants (rotation des jeux etc.) et les mis-à-jour du document COVID-19.

Recommander que plus de matériel soit disponible à la porter des enfants dans certain locale (livres, auto, poupée etc.) et que les zones de jeux soit plus développer.

Assurez que les dossiers des nouvelles employées sont complétés.

Observations :

Groupe de 4 ans en train de faire une activité / bricolage avec à la table avec l'éducatrice.

Groupe de 4 ans Antrain de jouer avec des petits bonshommes.

La garderie est en attente d'inspection du prévôt et de la santé publique.

original signé par
Vanessa Giberson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

12 janvier 2021

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date